

<b>SOMMAIRE</b>	<b>CHRONIQUE</b>
<b>MULTILATERAL.....2</b>	<b>Réflexions sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient</b> <i>Par Camille Grand, Directeur, FRS; Président, EU Non-Proliferation Consortium</i>
<b>Union européenne...3</b>	<p>A la lumière d'une récente conférence organisée par le <i>EU Non-Proliferation Consortium</i> (dont on trouvera le compte-rendu détaillé en page 3), il est possible de dresser un état des lieux des débats sur la mise en place d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de missiles (ZEADM) au Moyen-Orient et d'examiner les possibilités de voir ce dossier progresser d'ici la prochaine Conférence d'examen du Traité de non-prolifération (TNP) de 2015.</p> <p>Si le sujet est fort ancien puisque les premières propositions remontent à 1974, il a pris depuis la résolution sur le Moyen-Orient de 1995 une place croissante dans les débats au sein du TNP, notamment du fait de l'importance accordée par la diplomatie égyptienne à ce thème. De ce point de vue, l'annonce lors de la Conférence d'examen de 2010, de la tenue d'une conférence internationale dédiée en 2012 a constitué un succès pour les promoteurs arabes de la zone qui, soyons clairs, visent avant tout les capacités nucléaires supposées d'Israël, même si les implications d'une telle zone seraient à l'évidence beaucoup plus vastes.</p> <p>Depuis le printemps 2010, le dossier n'a pas connu d'avancées spectaculaires puisqu'à la date où nous écrivons et à l'exception de la conférence « track II » organisée à l'initiative et avec le soutien de l'Union européenne, ni la date de la conférence de 2012, ni le nom du pays d'accueil, ni celui du facilitateur ne sont arrêtés.</p> <p>Pour de nombreux observateurs, la perspective d'une ZEADM reste éloignée pour ne pas dire utopique, tant les obstacles sont nombreux. Un regard sans complaisance sur l'environnement stratégique met effectivement en lumière les immenses défis qui attendent les négociateurs. Les progrès constants des programmes nucléaires et balistiques iraniens en dépit des sanctions et pressions internationales tout comme les révélations sur les activités illicites de la Syrie, montrent que plusieurs Etats de la région n'ont pas renoncé à l'acquisition de moyens ADM. Les tensions récurrentes entre Israël et ses voisins montrent également que les conditions de sécurité posées par l'Etat hébreu sont loin d'être réunies.</p> <p>Est-il cependant impossible d'avancer sur la voie d'une réduction des risques ADM dans la région et d'étudier d'ores et déjà la faisabilité d'une zone exempte ? Les débats récents laissent entrevoir le type de mesures concrètes qui pourraient être prises sans préjudice pour la sécurité des Etats de la région tout en permettant de progressivement crédibiliser l'idée d'une zone. Il est ainsi possible de donner la liste non limitative des initiatives possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• étudier de manière précise les obstacles sur la route d'une telle négociation sans multiplier les pré-conditions insurmontables;</li> <li>• reprendre le dialogue interrompu sur les mesures de confiance et de sécurité entre les Etats de la région ;</li> <li>• examiner au cas par cas, parmi les conventions internationales et autres textes pertinents en matière de prolifération, lesquels pourraient être mis en œuvre rapidement par les Etats qui ne les ont pas encore ratifiés ou signés, en envisageant le cas échéant des démarches conjointes ;</li> <li>• promouvoir un dialogue sur les modalités possibles de négociation et de mise en œuvre (vérification par exemple) d'une telle zone.</li> </ul> <p>A cette fin, une approche combinant consultations informelles sur le modèle de l'initiative de l'UE et identification de fora de dialogue plus formels serait peut-être à même de permettre des progrès substantiels d'ici 2015. Si l'on met de côté les tricheurs avérés, il est sans doute dans l'intérêt de tous de voir ce dossier progresser, la prolifération au Moyen-Orient n'est en effet pas seulement un défi pour les Etats de la région, mais bien une menace pour la paix et la sécurité internationale. Si l'on veut écarter le spectre d'une prolifération en chaîne dans la région, il est nécessaire d'agir maintenant avec l'espoir de progrès à moyen et long terme tout en restant réalistes sur ce qu'il est possible d'obtenir à court terme. A ces conditions, il est peut-être possible de faire de la conférence de 2012 un succès plutôt que la répétition stérile de récriminations croisées.</p>
<b>PAYS.....4</b>	
<b>Nucléaire.....4</b>	
<b>Biologique.....5</b>	
<b>Chimique.....5</b>	
<b>Vecteurs.....5</b>	
<b>CRISES &amp; TRAFICS....6</b>	
<b>MISCELLANEEES.....6</b>	
<b>PUBLICATIONS.....7</b>	
<b>SEMINAIRES.....8</b>	
<b>Agenda.....8</b>	

## MULTILATERAL

### Les nouvelles directives du NSG

La dernière rencontre des 46 Etats membres du Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG), tenue à Noordwijk, Pays-Bas, au mois de juin 2011, a été principalement marquée par une reformulation des paragraphes 6 et 7 des directives du Groupe, s'agissant du transfert des technologies sensibles, c'est-à-dire celles liées à l'enrichissement de l'uranium et au retraitement du combustible usagé (« *enrichment and reprocessing* »—ENR). Selon un communiqué publié le 24 juin, le Groupe « est convenu de renforcer ses directives sur le transfert des technologies sensibles d'enrichissement et de retraitement ». Cette formule laconique cache en réalité un accord de compromis dont l'interprétation, depuis, diffère quelque peu entre les principaux intéressés.

L'ancienne version de l'article 6 demandait aux Etats membres d'exercer de la retenue en matière d'exportations de technologies sensibles. La nouvelle version y ajoute une liste de critères. Le nouvel article 7 est plus détaillé quant aux restrictions au transfert des installations, équipements et technologies d'enrichissement.

Par ailleurs, le Protocole additionnel aux accords de garantie de l'AIEA devient une condition de fourniture de technologies ENR mais une exception est ouverte pour les Etats disposant d'accords régionaux de compatibilité et de contrôle approuvés par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA : l'accord quadripartite ABACC est ici directement visé et institue une exception dont peuvent profiter le Brésil et l'Argentine, même si la formulation de ce cas de figure peut indiquer qu'il doit rester temporaire (la formule « *pending this* » du texte adopté a naturellement donné lieu à des interprétations publiques divergentes entre le Brésil et les États-Unis notamment).

Enfin, le critère de subjectivité qui avait été proposé dans la base formelle de négociations adoptée en novembre 2008 (le « *clean text* ») a été reformulé de manière plus générale. Ainsi, la prise en compte de facteurs tels que la stabilité et la sécurité, ou encore la logique nationale à l'œuvre derrière une volonté de se doter de technologies ENR ne figurent pas dans le nouveau document mais peuvent être considérées par tout Etat membre comme facteurs pertinents dans une décision d'exportation.

Aboutissement de huit années de négociations lancées à l'initiative du président Bush et relancées par le « *clean text* » de 2008, la reformulation des directives du NSG est encore modeste et symptomatique de la résistance de quelques Etats à un encadrement renforcé du commerce des technologies nucléaires sensibles. Il reste que l'universalisation du Protocole additionnel est en marche : à la fin du mois d'août 2011, 110 Etats disposaient d'un Protocole additionnel en vigueur et 25 autres l'avaient signé. Les résultats acquis à Noordwijk en juin dernier doivent être appréciés dans ce contexte. Plus incidemment, l'âpreté des négociations à propos d'un instrument—les directives du NSG—qui n'est pas juridiquement contraignant, est remarquable : elle indique aussi à quel point l'outil est une pièce clé du régime de non-prolifération nucléaire.

### Le Partenariat mondial du G8 après le Sommet de Deauville



© Présidence de la République - C. Alix

Le dernier Sommet du G8, tenu à Deauville les 26 et 27 mai 2011, a été riche de documents en matière de sécurité, en particulier s'agissant de lutte contre la prolifération des ADM. Après les relatifs attermolements que l'on avait pu constater lors du Sommet de

Muskoka en 2010, il semble bien que le Partenariat mondial contre la prolifération des ADM, lancé à Kananaskis en 2002, sera relancé en 2012. Néanmoins, ses modalités, son financement, sa durée et ses priorités restent encore largement à définir.

Pour l'essentiel, le document intitulé « évaluation et options pour la programmation future » fournit des thématiques de travail et d'investissement, ainsi qu'une approche. Selon les termes mêmes de ce texte, le Partenariat doit « évoluer », devenir à la fois « un mécanisme d'identification et d'analyse des besoins formulés par les pays tiers en termes d'assistance », et un « groupe chargé d'évaluer les capacités et les compétences [de] ses différents membres. » Si l'on ajoute que les membres du G8 veulent voir le nombre de partenaires augmenter (Chine, Inde, Brésil et Afrique du Sud sont invités) ainsi que le nombre et le type de projets à soutenir, il faut sans doute s'attendre à ce que le Partenariat mondial devienne une vaste boîte à outils au service d'initiatives, partenariats et programmes existants par ailleurs : PSI, GICNT, résolution 1540, cycle des sommets sur la sécurité nucléaire, notamment.

Précisément, les pistes de travail pré-identifiées pour l'après-2012 sont la sécurité nucléaire et radiologique, la sécurité biologique, la sensibilisation et la mobilisation des scientifiques, la facilitation de la mise en œuvre de la résolution 1540, et les armes chimiques (poursuite du démantèlement des stocks russes et universalisation de la CIAC essentiellement). Dix ans après son lancement, le Partenariat cherche à s'adapter à l'évolution de la perception occidentale des menaces à la sécurité internationale. Sans surprise, l'on retrouve dans ce programme nombre d'orientations des « *new lines of action* » endossées par l'UE en décembre 2008.

A l'évidence, le Partenariat mondial du G8 est en passe de devenir un instrument plus flexible et fonctionnant davantage de manière *ad hoc*. En outre, il ne s'agira sans doute plus d'une simple collection de pays donateurs s'engageant pour un montant global, pour une période donnée et pour un projet opérationnel prédéfini. L'on peut se féliciter ou se plaindre de cette nouvelle méthode mais en tout état de cause, le risque principal d'un nouveau schéma de cette nature sera d'une part le saupoudrage des aides et une plus grande difficulté à les évaluer, d'autre part un engagement financier étatique moindre et plus difficile à contrôler. Le contexte économique mondial et les arbitrages budgétaires en cours et à venir ne sont pas absents de la forme qu'est en train de prendre l'initiative originelle de Kananaskis. Il sera donc utile et nécessaire de suivre son évolution annuelle.

<http://www.g20-g8.com/g8-g20/g8/francais/accueil.19.html>

## UNION EUROPEENNE

### « *EU Seminar to promote confidence building and in support of a process aimed at establishing a zone free of WMD and means of delivery in the Middle East* »

Les 6 et 7 juillet 2011, s'est tenu à Bruxelles un séminaire sur l'objectif de zone exempte d'armes de destruction massive (ZEADM) au Moyen-Orient. L'initiative était soutenue par l'UE et organisée par le Consortium de l'UE sur la non-prolifération, avec l'aide de la direction du désarmement et de la non-prolifération du Service européen d'action extérieure (SEAE), occupée par Mme Annalisa Giannella jusqu'à la fin de mois de juillet. Parmi les divers événements académiques organisés sur ce thème depuis la 8e Conférence d'examen du TNP en mai 2010, celui-ci était attendu parce qu'il formalisait l'engagement européen pris à New York un an plus tôt, mais aussi parce que peu de progrès étaient encore atteints s'agissant de la Conférence de 2012 appelée de ses vœux par le document final de 2010 (ni pays hôte ni facilitateur nommés). Depuis lors, la question du succès de l'événement a donné lieu à la publication de plusieurs articles dans la presse généraliste et spécialisée. Comment mesurer le succès du séminaire de Bruxelles ?

S'agissant de l'échéance diplomatique de 2012, il est un fait que le séminaire de Bruxelles n'a pas apporté de réponse, même si une déclaration finale des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la Russie a fourni à l'auditoire une pré-sélection de trois pays hôtes : Canada, Finlande, Pays-Bas. Mais la rencontre n'était pas diplomatique et n'était donc pas destinée à fournir de résultat autre que académique.

En réalité, un premier élément de réponse réside dans la participation. Sur un plan quantitatif, alors que les organisateurs avaient initialement prévu 100 participants, ce sont près de 200 personnes qui se sont retrouvées au Centre de conférence Albert Borschette de Bruxelles. Parmi eux figuraient, outre des représentants de très haut niveau du monde académique, 13 pays issus du Moyen-Orient (Algérie, Egypte, Israël, Iran, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, l'Autorité palestinienne, l'Arabie saoudite, la Syrie, et les Emirats arabes unis); 26 Etats membres de l'UE, le SEAE, la Commission européenne et le Parlement européen; les 3 Etats sponsors de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient (Royaume-Uni, Etats-Unis, Russie); plusieurs autres grands Etats (Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Japon, Norvège, Suisse, Turquie); 6 organisations internationales (ONU, AIEA, OIAC, ISU-CIAB, OTICE, OTAN); et 2 organisations régionales (Ligue des Etats arabes, Conseil de coopération du Golfe). Sur le plan qualitatif, le très haut niveau de représentation des Etats et des organisations dans la salle a également été un signe de succès mais aussi, et surtout, de l'implication de la plupart des Etats clés dans le processus visant à créer les conditions d'une zone exempte d'ADM au Moyen-Orient.

Un deuxième élément de réponse figure dans la tenue des débats. Le séminaire était organisé en cinq sessions de substance : sécurité régionale, mise en œuvre régionale des instruments de non-prolifération, usages pacifiques et besoins énergétiques, mesures de confiance, coopération euro-méditerranéenne face à la prolifération. Du fait du format académique et très participatif de la rencontre, ainsi que de sa tenue sous la règle de Chatham House, l'exercice d'une totale liberté de parole a permis de mettre à jour les points suivants : le débat sur la sécurité régionale continue de se focaliser sur un conflit de priorité entre les conditions de sécurité régionale et l'accession des Etats aux principaux instruments d'*arms control*, TNP, CIAC et CIAB en tête. Schématiquement, les positions traditionnelles israéliennes d'un côté, égyptiennes de l'autre continuent de s'affronter d'une manière un peu stérile mais surtout artificielle. En se focalisant sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures de confiance à chaque étape du processus (« *confidence-building measures* »), les participants au séminaire ont montré une volonté réelle de dépasser ces positions *a priori* figées et inconciliables. Sérier de telles mesures et en reprendre la réflexion opérationnelle bientôt 20 ans après la tentative de processus ACRS dit « de Madrid » a été l'un des résultats, et non des moindres, de ces deux jours de débats. En particulier, l'idée de mise en place de groupes d'experts thématiques a été longuement débattue et s'affirme sans doute comme une piste de travail à court ou moyen terme, quel que soit le format qui sera choisi. Il a parallèlement été reconnu par tous que le processus ZEADM au Moyen-Orient s'inscrit dans le long terme et que son ambition ultime est l'accroissement de la sécurité des Etats et de la sécurité de la région. L'instrumentalisation de l'idée de ZEADM à des fins diplomatiques et de puissance continue certes d'accompagner le sujet depuis le début des années 1970 mais elle ne saurait l'épuiser et il semble au contraire que le débat se recentre peu à peu sur la faisabilité d'une telle zone régionale.

Un troisième élément de réponse concerne l'UE en tant qu'acteur sur la scène internationale. Quelle que soit la suite qui pourrait être donnée au séminaire de Bruxelles, l'implication de l'UE dans le processus de ZEADM au Moyen-Orient s'inscrit désormais dans la durée et en fait un acteur à part entière. Cette implication est régionale depuis le lancement du processus de Barcelone au milieu de la décennie 1990, même si les résultats atteints dans ce cadre sont encore maigres. Le cadre du TNP est le second levier par lequel l'UE affirme sa présence et sa volonté d'agir comme facilitateur du processus diplomatique régional. D'une certaine manière, le séminaire de Bruxelles de juillet 2011, qui faisait suite à un premier séminaire organisé à Paris en juin 2008, réalise une synthèse. Il s'agit bien d'un aboutissement qui offre de multiples possibilités de suivi.

En définitive, l'on pouvait difficilement attendre davantage d'un événement de nature académique soutenu par l'UE sur le thème d'une ZEADM au Moyen-Orient. Le succès de juillet 2011 est celui du débat lui-même, de sa progression, et du rôle que joue la communauté de la recherche, notamment européenne, dans la relance de la phase diplomatique.

L'ordre du jour du séminaire, le « *Final Assessment* » du président du Consortium de l'UE, Camille Grand, ainsi que les huit « *background papers* » produits par les chercheurs du Consortium sont disponibles sur son site Internet : <http://www.nonproliferation.eu/activities/activities.php>

## ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

### Etats-Unis : retour sur le projet de loi HR 1280

Les accords de coopération nucléaire 123 empruntent leur dénomination à la section 123 de l'*US Atomic Energy Act* (AEA) de 1954. Selon cette loi générique, toute coopération nucléaire avec un pays étranger nécessite la conclusion d'un accord spécifique. Selon la section 123 de la loi, tout accord de coopération nucléaire conclu par l'exécutif américain avec un pays étranger doit satisfaire neuf critères et le président des Etats-Unis doit le soumettre aux Commissions des affaires étrangères du Sénat et de la Chambre des Représentants. Le département d'Etat est par ailleurs tenu de fournir au Président un *Nuclear Proliferation Assessment Statement* (NPAS), à charge pour lui de le communiquer avec le texte de l'accord de coopération aux Commissions des deux Chambres.



La Chambre des Représentants, Washington, D.C.

Le Congrès est-il en passe d'accroître son contrôle sur les accords 123 ? C'est peut-être la volonté de la Chambre des Représentants, dont la Commission des affaires étrangères a adopté à l'unanimité le projet de loi HR 1280 le 31 mars 2011, amendé le 14 avril 2011, soutenu par dix Représentants républicains amenés par la présidente de la Commission la représentante républicaine Ileana Ros-Lehtinen (Floride). Les dispositions de ce texte semblent accompagner opportunément le renforcement des directives du NSG adopté en juin 2011 (voir article page 2), mais dans un sens largement plus restrictif. Il fournit à ce titre une indication du débat en cours à Washington.

Pour l'essentiel, le texte du 31 mars ajoute de nouveaux critères de non-prolifération à ceux énumérés par la section 123a de l'AEA, et les amendements du 14 avril s'adressent spécifiquement aux transferts de technologies sensibles ainsi qu'au droit de la responsabilité nucléaire civile dans les pays avec lesquels un accord de coopération est passé (cet amendement soutenu par le Représentant Brad Sherman répond naturellement aux critiques émises sur ce plan à la conclusion de l'accord 123 avec l'Inde). Schématiquement, le texte amendé comporte deux dispositions principales :

1. La première rend obligatoire la mise en œuvre d'un Protocole additionnel par les Etats qui concluent un accord 123 avec les Etats-Unis, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et ce qui représente la pierre d'achoppement principale des négociations actuelles pour renforcer le TNP comme le NSG.
2. La seconde fournit une incitation aux Etats pour convenir de ne pas chercher à acquérir de technologies d'enrichissement et de retraitement (technologies ENR). Dans ce cas, la conclusion d'un accord 123 ne nécessiterait pas d'accord formel des deux Chambres mais entrerait en vigueur automatiquement s'il n'est pas rejeté par une résolution conjointe du Sénat et de la Chambre des Représentants dans un délai de 60 jours de session après présentation du texte devant le Congrès. Dans le cas contraire, l'ensemble de l'accord serait soumis à un vote d'approbation du Congrès, ce qui n'est pas le cas dans la législation actuelle.
3. Par ailleurs, le projet HR 1280 cherche à prévenir le risque de trafics illicites en soumettant à l'autorisation des Etats-Unis l'accès des produits américains exportés aux ressortissants d'Etats tiers.
4. Enfin, l'initiative va au-delà du seul risque de prolifération nucléaire. Il rend obligatoire l'adhésion à un certain nombre d'instruments de non-prolifération, au premier rang desquels figurent la Convention chimique, la Convention biologique, et la résolution 1540. Il demande en outre aux Etats signataires d'un accord 123 de coopérer activement avec les Etats-Unis dans la lutte contre la prolifération d'ADM dans les Etats inscrits sur la liste américaine des soutiens du terrorisme international.

A ce jour, le projet HR 1280 n'a pas été suivi d'une proposition similaire au Sénat mais sa forme actuelle est tellement restrictive qu'il serait surprenant de le voir adopter en l'état. Ni le pouvoir exécutif, soucieux d'adapter sa diplomatie nucléaire selon les Etats, ni le secteur industriel dans son ensemble, si l'on excepte les opérateurs de sûreté / sécurité, n'y ont intérêt. L'industrie nucléaire l'a déjà fait savoir publiquement par la voix du *Nuclear Energy Institute* qui a demandé à la Chambre de rejeter la proposition votée en Commission. Le département d'Etat n'a pas non plus ménagé ses critiques, sous la forme d'un communiqué officiel paru le 15 juillet dernier : « *If H.R. 1280 were enacted, the Administration expects that the United States would see a significant drop in the number of states willing to conduct nuclear cooperation with our country. The United States' ability to use 123 Agreements to strengthen nonproliferation conditions in global nuclear commerce would therefore be significantly diminished, while at the same time the U.S. nuclear industry's ability to be a major player in global civil nuclear cooperation in the future would be crippled, resulting in the loss of potential American jobs.* » : cette levée de boucliers indique pour le moins un sentiment de danger à Washington. Le principal accord 123 récent a été conclu avec l'Inde en juillet 2007 et entré en vigueur fin 2008 (voir ONP N°19). Des négociations avec la Jordanie et le Vietnam sont actuellement en cours, en attendant le lancement de négociations avec la Mongolie et l'Arabie saoudite. Un certain nombre d'accords 123 doivent par ailleurs être renouvelés avec la Corée du Sud, Taïwan, ou encore la Thaïlande. Le projet de loi adopté le 14 avril dernier en Commission de la Chambre des Représentants s'appliquerait à ces renouvellements.

Quel que soit l'avenir que le pouvoir législatif américain réservera au projet de loi HR 1280, l'on peut sans doute s'attendre à ce que le mécanisme d'incitation à ne pas développer de capacités d'enrichissement et de retraitement soit repris dans une future loi. L'objectif figure dans les toutes premières priorités de l'administration américaine depuis le début de la décennie. Il a encore été rappelé comme tel le 1er septembre 2011 par le département d'Etat.

### Texte du projet de loi HR 1280 :

[http://thomas.loc.gov/cgi-bin/query/z?c112:H.R.1280:](http://thomas.loc.gov/cgi-bin/query/z?c112:H.R.1280)

## ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

### *La prolifération balistique au Moyen-Orient*

Avec l'Asie, le Moyen-Orient demeure l'une des zones où la prolifération balistique est la plus intense. Toutefois, les deux phénomènes sont très différents en intensité et en qualité. Sous l'impulsion de la Chine, du Pakistan, de l'Inde et de la Corée du Nord, l'Asie est confrontée à un phénomène de modernisation rapide, qui s'associe à la mise en œuvre de doctrines d'emploi conventionnelles et nucléaires de plus en plus élaborées. A l'inverse, le Moyen-Orient demeure essentiellement confronté à la prolifération des engins issus de la filière Scud et de roquettes lourdes répondant à un usage essentiellement dissuasif. Dans ce sens, alors qu'il devient difficile d'envisager de limiter la prolifération des armes balistiques en Asie, des possibilités subsistent au Moyen-Orient.

La prolifération des vecteurs balistiques y est en effet étroitement liée à deux demandes fondamentales : le besoin de sanctuarisation des territoires, qui explique que l'acquisition de ces armes soit généralement opérée dans le cadre de développements d'armes de destruction massive; la recherche d'une capacité de frappe en profondeur, la plupart des États de la région ne disposant pas de forces aériennes capables de procéder à des frappes stratégiques répétées. A l'exception de l'Irak, qui, au cours des années 1980, a pu se constituer un stock considérable de Scud, la majorité des États régionaux ne peut compter que sur des volumes modestes de vecteurs, généralement obsolètes, pour répondre à ces demandes. Des États comme la Libye, l'Égypte, ou encore le Yémen ne disposent (ou n'ont disposé) au mieux que de quelques centaines de Scud B et C, dont la fiabilité est incertaine, une partie d'entre eux ayant été acquis dans les années 1970 ou 1980 ou obtenus par le biais de la filière nord-coréenne. L'Arabie saoudite, qui dispose d'une quarantaine de DF-3 d'origine chinoise, n'a aucune utilité pour ces armes initialement destinées aux frappes nucléaires et dont la précision dépasse le kilomètre et ne dispose pas de fournisseur pour les remplacer. La Syrie, qui possède un stock plus important (évalué entre 200 et 400 vecteurs) ne dispose pas des capacités techniques pour moderniser véritablement son stock, le Scud D produit localement restant trop imprécis (500 mètres selon les dernières estimations, pour 700 km de portée) et trop rare pour permettre à Damas d'envisager d'adopter des postures d'emploi plus opérationnelles. Les coopérations avec l'Iran autour des Fateh-110 (M-600 pour les modèles syriens) devraient toutefois entraîner un renforcement des capacités de frappe sur le champ de bataille et pourraient induire une modernisation du potentiel industriel syrien. Demeurent Israël et l'Iran, qui représentent une singularité dans ce paysage et qui sont, pour des raisons différentes, à la source de l'essentiel des blocages liés à toute initiative visant à limiter la prolifération de ces armes dans la région.

L'existence, postulée par l'ensemble des États de la région, d'un arsenal nucléaire israélien, pose un problème de fond, plus lié cependant à l'arme nucléaire qu'aux vecteurs. Celle-ci justifie, pour les États limitrophes (Égypte, Syrie) comme pour l'Iran, le maintien de vecteurs à capacité stratégique qui visent à établir un équilibre symbolique entre les forces mais surtout à garantir la sécurité de ces États en cas de conflit conventionnel majeur. Il est cependant notable que dans le cadre d'une relation pacifiée, telle que celle existant entre l'Égypte et Israël, l'existence alléguée de l'arme nucléaire israélienne n'a pas entraîné de développement de l'arsenal égyptien. L'arsenal israélien n'a lui-même connu qu'un rythme de modernisation modéré, les vecteurs disposant d'une capacité nucléaire (Jericho 1 et 2 et éventuellement systèmes Lance) ayant longtemps eu une portée limitée à la couverture des États directement susceptibles de faire peser une menace directe sur le pays. Le développement des forces balistiques iraniennes pourrait cependant conduire Israël à développer une version à plus longue portée (Jericho 3) et à s'assurer une capacité de seconde frappe par le biais de systèmes embarqués.

A l'inverse, le développement des forces balistiques iraniennes, perçu par l'ensemble des pays limitrophes comme une menace ayant un caractère directement opérationnel, tend à relancer la course aux armements à caractère stratégique. Assez paradoxalement, alors que la plupart des vecteurs dont dispose Téhéran ne sont pas assez précis pour permettre des frappes opérationnelles et que la vectorisation d'armes de destruction massive n'a jamais été mise en évidence, cet arsenal justifie l'acquisition par les pays riverains de systèmes de frappe qui marquent un saut qualitatif considérable dans les dotations régionales. Les EAU négocieraient l'acquisition d'ATACMS américains alors que des rumeurs persistantes courent sur l'ambition de l'Arabie saoudite d'acquérir des missiles de croisière ou de moderniser ses DF-3. Cette tendance est probablement appelée à s'accroître, l'Iran démontrant une capacité croissante à faire évoluer son arsenal et ses technologies balistiques. L'essai récent d'un Fateh-110 à guidage terminal de précision décimétrique a soulevé de nombreuses interrogations sur le caractère simulé du tir mais témoigne d'une recherche capacitaire visant à donner à l'Iran une capacité de frappe en profondeur opérationnelle, et non plus une capacité de frappe de nature essentiellement politique. Si cette capacité devait être confirmée, un nombre important d'infrastructures militaires sensibles de la région du Golfe pourrait être atteint, incitant les États potentiellement ciblés à exiger des solutions défensives (antimissiles) et offensives (systèmes de frappe en profondeur). Cette course aux armements serait démultipliée si l'Iran poursuivait sa logique de commercialisation des roquettes lourdes Fateh - la Syrie en ayant déjà acquis un certain nombre - ou si les États de la région se tournaient vers la Chine et la Russie pour obtenir des systèmes équivalents et se dotaient d'une capacité d'assemblage et de rétro ingénierie nationale.

Dans ce sens, la question de la maîtrise de la prolifération des vecteurs balistiques au Moyen-Orient est davantage liée au développement des forces iraniennes qu'à l'existence de l'arme nucléaire israélienne. Cette dernière justifie en effet le maintien de vecteurs et de charges de destruction massive dans les pays limitrophes mais ne justifie par le développement des arsenaux. En revanche, le développement des capacités balistiques iraniennes incite l'ensemble des États de la région à se doter de capacités de frappe en profondeur. Une raison supplémentaire, semble-t-il, d'appliquer le régime de sanctions avec la plus grande rigueur possible.

## CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

### Iran : vers une réelle capacité de rupture ?

Une fois de plus, le dossier nucléaire iranien semble devoir évoluer. Si la fin de l'année 2010 et le début de l'année 2011 avaient vu la communauté internationale faire preuve d'optimisme, du fait de l'efficacité apparente des sanctions, des multiples problèmes rencontrés par le programme nucléaire iranien dans sa phase industrielle et de la volonté affichée de Téhéran de renouer la négociation, la perspective s'est cependant assombrie ces derniers mois. L'Iran a en effet décidé de transférer une partie de son parc de centrifugeuses à l'installation d'enrichissement de Fordou pour y réaliser l'essentiel de l'enrichissement à 20%, dans le but déclaré de tripler la capacité de production. Celle-ci a déjà perçu un premier lot de centrifugeuses IR-1 alors que les essais sur les modèles IR-2M et IR-4 se poursuivent à Natanz, avec pour objectif à terme, d'en équiper le centre de Fordou. Selon le rapport de l'AIEA publié le 2 septembre 2011 (voir lien), si la capacité de production globale de l'Iran est restée sensiblement la même, sa capacité de production d'uranium enrichi à 19,75% s'est déjà accrue (+23% depuis mai 2011).

Cette reprise des activités prend effet à un moment où, sur un plan politique, Téhéran semble pouvoir compter sur un assouplissement de la position de certains États clef de la communauté internationale. Le 13 juillet 2011, la Russie avait proposé d'assouplir le régime de sanctions en échange de gestes d'ouverture et de coopération significatifs de la part des autorités iraniennes. L'Iran avait alors autorisé la visite par Herman Nackaerts (directeur du département des garanties de l'AIEA) à Fordou, au centre de conversion et de fabrication de combustible d'Ispahan, au site de construction de l'IR-40 et à l'installation de production d'eau lourde d'Arak et offert à l'AIEA des informations plus substantielles sur les recherches réalisées sur les nouveaux prototypes de centrifugeuses. Ces signes d'ouverture semblent néanmoins plus relever d'une volonté d'instrumentalisation que d'une volonté de concession, aucun prélèvement n'ayant été autorisé. Par ailleurs, Téhéran a annoncé vouloir renoncer à toute idée d'échange de combustible, puisque désormais autosuffisant en matière de production d'uranium enrichi à 19,75%. Sur un plan plus général, le dernier rapport de l'AIEA témoigne d'une absence de coopération sur l'ensemble du dossier nucléaire et des préoccupations croissantes à propos de la « possible existence in Iran of past or current undisclosed nuclear related activities involving military related organizations, including activities related to the development of a nuclear payload for a missile, about which the Agency continues to receive new information ». Enfin, selon la presse, l'Iran et la Corée du Nord entretiendraient des relations en matière nucléaire, Pyongyang étant suspecté d'avoir fourni à Téhéran des logiciels de simulation de flux de neutrons, alors que les coopérations en matière balistique sont quasiment attestées.

Ces évolutions génèrent une inquiétude tangible, puisque le développement de la capacité de production d'uranium enrichi accroît la capacité de rupture à court préavis. Depuis février 2010, date du lancement du programme d'enrichissement à 19,75%, l'Iran a produit 79 kg d'uranium enrichi à 19,75%. Un triplement de la capacité de production pourrait donc lui permettre de disposer à relativement court terme d'un stock suffisant pour produire en quelques semaines (et après conversion) du volume de HEU nécessaire pour une arme nucléaire. Si une telle décision semble irréaliste dans le contexte actuel, cette capacité fournirait un levier utile à Téhéran en cas de crise majeure avec l'AIEA (rupture des négociations et départ des inspecteurs), laissant entrevoir une militarisation potentielle. Dans ce sens, au fur et à mesure que le programme d'enrichissement à 19,75% se développe, l'Iran se dote d'une capacité de coercition qui l'affranchit des pressions de la communauté internationale et se construit, au vu et su de tous, une capacité d'État de seuil. Perspective dangereuse qui pourrait justifier des mesures unilatérales, que les États les plus en pointe dans le dossier iranien ne peuvent en aucun cas soutenir. Fin août, Nicolas Sarkozy déclarait ainsi que les « ambitions militaires, nucléaires et balistiques [de l'Iran] constituent une menace croissante qui pourrait conduire à une attaque préventive contre les sites iraniens, qui provoquerait une crise majeure dont la France ne veut à aucun prix ». L'alternative serait un renforcement drastique des sanctions, qui pourrait cependant être difficile à obtenir, si l'Iran continue à multiplier les effets d'annonce. Ceux-ci, en dépit de leur vacuité, représentent en effet pour certains États un bon prétexte pour ne pas agir, à un moment où des initiatives fortes semblent de plus en plus nécessaires.

[http://www.isis-online.org/uploads/isis-reports/documents/IAEA\\_Iran\\_2Sept2011.pdf](http://www.isis-online.org/uploads/isis-reports/documents/IAEA_Iran_2Sept2011.pdf)

### Reprise des négociations en Corée du Nord : la politique des petits pas



Kim Jong Il

Apogée d'un processus de reprise du dialogue entre la Corée du Nord et la communauté internationale initié depuis le début de l'année 2011, un sommet entre Dmitri Medvedev et Kim Jong Il s'est tenu à Ulan Ude (Sibérie) le 24 août 2011, dans le cadre d'une visite de quatre jours. Selon l'agence de presse officielle nord-coréenne (KCNA) : « *The Russian side expressed its stand that the six-party talks should be resumed at an early date (...). It pointed out that it is important to take constructive measures such as DPRK's moratorium on nuclear test and ballistic missile launch, access of IAEA experts to uranium enrichment facilities in the Nyongbyon area and discussion of the issue of uranium enrichment at the six-party talks. The DPRK side expressed its stand that it can go out to the six-party talks without any precondition, it is not opposed to the discussion of the above-said issue at the six-party talks and if the talks are resumed, other issues raised by the Russian side can be also discussed and settled in the course of implementing the September 19 Joint Statement calling for the denuclearization of the whole Korean Peninsula (...)* ».

On rappellera que la Corée du Nord s'était déjà dite prête à engager le dialogue sur la question nucléaire dès le mois de mars et avait entretenu des consultations discrètes avec des représentants sud-coréens dans le cadre de l'invitation faite par Séoul à la Corée du Nord d'assister au sommet sur la sécurité nucléaire avant d'envoyer le vice-ministre des affaires étrangères s'entretenir avec des représentants américains à New York le 29 juillet 2011. La Corée du Sud entend de son côté relancer le processus de négociation bilatéral dès cet automne.

## RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

**Kirk C. Bansak, « Biodefense and transparency : the dual-use dilemma », *The Nonproliferation Review*, vol. 18 no. 2, juillet 2011, pp. 349 – 368**

Kirk Bansak, chercheur au bureau de Washington du *James Martin Center for Nonproliferation Studies*, analyse dans cet article la question de la perception des programmes de défense contre les menaces biologiques. Il prend comme cas d'étude la méfiance du public face à la création à l'Université de Boston d'un laboratoire P4 dédié à la recherche contre les agents pathogènes utilisables dans une attaque biologique, et la continuation du programme soviétique d'armes biologiques après la signature de la Convention d'interdiction des armes biologiques et à toxines (CIAB), pour montrer que le risque lié à la perception des programmes de recherche contre la menace biologique ne doit pas être ignoré.

Un des tenants principaux de ce risque réside dans le caractère dual des méthodes, des techniques et du matériel mis en œuvre aussi bien pour la recherche à des fins de défense que pour l'élaboration d'armes offensives. Si le problème de la dualité existe dans d'autres domaines, il est inextricable dans le domaine des sciences de la vie. En conséquence de quoi il est difficile de déterminer la conformité d'un Etat signataire vis-à-vis des dispositions de la CIAB, dès lors que cette évaluation ne peut être faite sur des bases techniques ou capacitaires, mais doit se concentrer sur l'intention.

Les conséquences de cette difficulté de distinction se font sentir par exemple dans l'opposition à l'ouverture d'un laboratoire P4 situé à Boston. Le principal problème a tenu à un manque initial de transparence, et une confusion générale entre la recherche à des fins de protection et un programme offensif. L'exemple inverse d'un laboratoire similaire installé simultanément à l'Université du Texas montre qu'une politique de transparence et d'explication conduite en amont peut avoir des résultats très favorables. Les mêmes mécanismes sont à l'œuvre pour expliquer en partie la continuation du programme biologique offensif soviétique qui, paradoxalement, a connu un regain d'activité après la signature de la CIAB en 1972 : les autorités de Moscou étaient convaincues que le renoncement américain était simulé, et que sous couvert de recherche sur la protection, l'USAMRIID développait des armes. Cette suspicion a été nourrie par l'absence de mesures significatives de transparence et d'échange entre les deux pays jusqu'en 1990.

K. Bansak met en ainsi en lumière l'importance des mesures de transparence dans un domaine opaque. Le considérable regain d'activité dans la recherche sur la protection contre la menace biologique depuis les attaques au charbon de 2001 est susceptible de créer de la méfiance, pouvant aller jusqu'à lancer une course aux armements biologiques. En l'absence de mécanismes de vérification de la CIAB, les Etats-Unis doivent faire la preuve du respect de leurs obligations au titre de la Convention afin de limiter les inquiétudes que ce programme peut susciter. Pour ce faire, les Etats-Unis devraient s'engager en faveur du renforcement des mesures de confiance lors de la prochaine Conférence d'examen de la CIAB en décembre 2011.

**Kevin Kallmyer, « Missile defense : An alternative to the role of tactical nuclear weapons in NATO », *Nuclear Notes*, vol. 1 no. 1, June 2011**

Chercheur spécialiste de la politique de défense des Etats-Unis au CSIS, K. Kallmyer défend dans cet article l'idée selon laquelle la défense anti-missile balistique (DAMB) pourrait, au niveau de l'alliance, tenir le rôle politique jusqu'ici occupé par les armes nucléaires tactiques américaines déployées en Europe.

L'utilité militaire de ces armes est aujourd'hui négligeable. Elles n'occupent aucune niche capacitaire, des moyens (conventionnels ou nucléaires) plus fiables et moins vulnérables permettant d'obtenir des effets similaires. Mais, dans le débat sur le retrait de ces armes, leur fonction politique ne doit pas être ignorée, sous peine d'abîmer le lien transatlantique. Elles symbolisent en effet l'engagement américain en faveur de la dissuasion de l'OTAN d'une part, et illustrent la participation des Européens au partage du fardeau de la défense collective d'autre part.

La DAMB pourrait permettre le retrait des armes nucléaires tactiques américaines d'Europe sans endommager, fusse symboliquement, les relations entre Européens et Américains. Le déploiement en Europe d'intercepteurs basés au sol et en mer, ainsi que d'un centre de contrôle géré conjointement au sein de l'OTAN donnerait une dimension physique concrète à cette coopération. Ni l'engagement américain, ni le niveau de participation des alliés européens ne seraient alors mis en question. De plus, la nécessité de planifier le déploiement de systèmes mobiles en cas de crise nécessiterait la création d'une structure de consultation, à la manière du Groupe des plans nucléaires. Enfin, un plus grand nombre de pays européens pourrait prendre part à ce programme, contre les cinq où sont stationnées des armes nucléaires tactiques américaines à ce jour.

Ces avantages en termes politiques ne doivent pas pour autant faire oublier les risques que le déploiement d'éléments de DAMB en Europe, notamment centrale et orientale, est susceptible de faire peser, le premier d'entre eux étant le sentiment de menace qu'un tel système génère à Moscou. Dans ce domaine, rassurer les alliés est-européens implique de manière presque automatique d'inquiéter la Russie, qui pourrait être susceptible de répondre en déployant d'autres moyens offensifs, annulant pour l'OTAN le bénéfice de sécurité apporté par la DAMB.

K. Kallmyer considère que ce paradoxe peut être résolu simplement, du fait avant tout que le volume de l'arsenal russe est tel que le système envisagé par l'OTAN ne pose pas de menace véritable sur les capacités offensives stratégiques de Moscou. L'inquiétude russe doit néanmoins être prise en considération, c'est pourquoi il souligne la nécessité de transparence du programme de DAMB de l'OTAN. Une éventuelle coopération dans ce domaine pourrait de surcroît considérablement redynamiser le dialogue stratégique avec la Russie et les négociations bilatérales de désarmement.

## RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

### « *PONI Summer Conference* »

La *Summer Conference* du PONI (*Project on Nuclear Issues*) s'est tenue à Washington les 7 et 8 juillet 2011, dans les locaux du CSIS. Le programme de la conférence a suivi la formule classique des événements PONI : elle était articulée autour de sept tables rondes couvrant l'ensemble des grandes thématiques des questions nucléaires stratégiques, dont une était dédiée aux aspects techniques de la lutte contre la prolifération.

Les questions sur la stratégie de la Chine et la relation de ce pays avec les Etats-Unis ont été un des principaux centres d'attention des interventions comme de l'auditoire, de même que les grands enjeux stratégiques en Extrême-Orient et en Asie du Sud. Les crises de prolifération en cours ont également été traitées avec attention.

Le CSIS a lancé à l'occasion de cet événement le premier numéro d'une publication dédiée à l'étude des questions nucléaires stratégiques, baptisée *Nuclear Notes*. Destiné à accueillir des contributions brèves (de l'ordre de 2000 mots) sur des sujets actuels, c'est un ajout intéressant aux outils du PONI. En l'état, *Nuclear Notes* fera l'objet de deux publications par an (voir article en p.7).

### « *The last and next 60 years of the UK's nuclear deterrent* »

La conférence inaugurale du *UK Project on Nuclear Issues* (UK PONI) s'est tenue à Londres le 29 juin 2011. Organisé par le *Royal United Services Institute* (RUSI), l'événement a rassemblé une centaine de participants. Les deux thématiques centrales de cette journée d'étude étaient l'examen de l'histoire de la dissuasion nucléaire du Royaume-Uni et de ses problématiques fondamentales, et l'analyse des évolutions qui vont conditionner l'exercice de la dissuasion dans l'avenir immédiat.

Le UK PONI est né de la volonté des acteurs britanniques participant au PONI américain depuis plusieurs années de se doter d'une structure propre, qui réponde aux priorités et problématiques spécifiques au Royaume-Uni. Le UK PONI est animé par le RUSI, et soutenu par l'administration britannique, l'*Atomic Weapons Establishment* (AWE) d'Aldermaston, et différents partenaires industriels. Le UK PONI tiendra, en l'état, une conférence annuelle de ce type, à laquelle des intervenants américains et français pourraient être invités à participer. L'initiative visera également à créer et animer un réseau britannique d'experts en milieu de carrière, que le RUSI entend faire vivre par une série d'ateliers de travail et d'événements dédiés. Les membres de ce réseau auront également vocation à échanger avec leurs homologues américains et français.

Cette conférence inaugurale avait pour objectif de présenter l'initiative et d'expliquer la genèse à un public composé de professionnels des différentes administrations concernées par les questions nucléaires stratégiques, de scientifiques, d'un grand nombre de chercheurs et experts, et de quelques politiques. Elle a également lancé les travaux du UK PONI concrètement. Quatre tables rondes ont successivement traité l'histoire de la dissuasion nucléaire britannique, ses aspects géopolitiques et son avenir, les problématiques technologiques liées à la dissuasion mais aussi à la prolifération, et enfin quelques uns des enjeux les plus saillants de la non-prolifération et du désarmement.

La journée a également été marquée par des interventions de haut niveau sur les principaux sujets liés au nucléaire stratégique à l'ordre du jour à Londres. Les questions autour du renouvellement des forces nucléaires du Royaume-Uni ont occupé une partie importante des débats. L'accord franco-britannique de novembre 2010 a également été un sujet récurrent dans les discussions.

Cette conférence a été un succès indiscutable selon ses organisateurs, et atteste de la pertinence du lancement au Royaume-Uni d'une telle initiative.

## AGENDA

### CONFÉRENCES

11-13/09/2011: "*The BTWC Review*", Wilton Park Conference, The Hague (sur invitation). Informations : <http://www.wiltonpark.org.uk/>

26/09/2011: "*Ten years after 9/11: assessment and perspectives of the fight against terrorism*", Fondation pour la Recherche Stratégique, Paris (en Français). Informations : [m.pion@frstrategie.org](mailto:m.pion@frstrategie.org)

17-20/10/2011 : "*7th Joint Esarda/INMM Workshop, Future Directions for Nuclear Safeguards and Verification*", Aix-en-Provence. Informations : <http://www.inmm-esarda-aix2011.com/>

### EVENEMENTS

16/09/2011 : Fin de la troisième partie de la session 2011 de la Conférence du désarmement, Genève

19-23/09/2011 : 55e Conférence générale de l'AIEA, Vienne

22/09/2011 : Réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaire sous les auspices du Secrétaire général des Nations unies, New York

23/09/2011 : 7e Conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du TICE, Nations unies, New York

**Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération  
sur le site Internet du CESIM : [www.cesim.fr](http://www.cesim.fr)**

#### OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (rédacteur en chef); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction); Timothée Germain, Chargé de recherche (rédaction). Contact : [observatoire@cesim.fr](mailto:observatoire@cesim.fr)